



**TABLE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**
Pour le mieux-être des aînés

Pour le mieux-être des aînés

AVIS sur LES BESOINS DES AÎNÉS EN TRANSPORT

VERSION SYNTHÈSE

Les recommandations seront acheminées, selon le cas, à :

- Gouvernement du Canada
- Gouvernement du Québec
- Ministères
- MSSS
- MTQ
- CISSS-CA
- Partis politiques
- Députés
- Élus municipaux
- Organismes
- Etc.

FAIRE PARVENIR DEMANDES D'INFORMATIONS, COMMENTAIRES OU RÉPONSES À :

Table de concertation des aînés de
Chaudière-Appalaches
5501, rue Saint-Georges,
Lévis (Québec) G6V 4M7

Téléphone : 418 833-5678, poste 105
Sans frais : 1 877 533-5678
tableainesca12@gmail.com
www.tabledesainesca.wordpress.com

LÉVIS, 14 mars 2022

AVIS SUR LES BESOINS DES AÎNÉS EN TRANSPORT

(Vivre dans sa communauté)

Introduction

Le 25 novembre 2021, la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) invitait les membres de son conseil d'administration, les organisations membres de la Table, les organismes d'aînés, les organismes de services aux aînés, les élus et les personnes aînées à une rencontre de concertation à Saint-Henri-de-Lévis.

N.B. La VERSION INTÉGRALE de l'AVIS est disponible sur le site Web de la TCA-CA : <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/>

La version intégrale de cet AVIS a été dûment adoptée par le conseil d'administration.

LE TRANSPORT COLLECTIF

Le transport collectif regroupe divers modes de transports tels que :

- Le transport adapté ;
- Le covoiturage (tel que défini par la Loi) ;
- Le transport offert par le réseau de la santé et des services sociaux ;
- Le transport bénévole (tel que défini par la Loi) (qu'on appelle accompagnement-transport bénévole) ;
- Le transport scolaire ;
- Le taxi collectif ;
- L'autobus privé et public.

A) DES PROBLÉMATIQUES

Les transports

Lorsqu'il est question de transport, on en arrive indubitablement à des questions de coûts, d'horaires, d'achalandage, de distances à parcourir, d'utilisation, etc.

Concernant le **transport collectif**, on se rend compte qu'il n'est pas accessible partout.

Pour ce qui est de l'**accompagnement-transport**, on peut noter : de plus grands besoins avec l'avancée en âge de certaines personnes, un manque de bénévoles, la faiblesse des compensations financières, les complications avec les mesures sanitaires de la pandémie. Il faut ajouter le constat que les bénévoles vieillissent, qu'ils ont des réticences à aller à Québec, des réticences avec les conditions hivernales, avec le contexte de la pandémie, avec les délais

d'attentes et avec le court moment entre la demande et la réponse qu'ils ont à donner pour réaliser le service.

Concernant le **transport adapté**, disons que les attentes se situent au niveau d'une adaptation au vieillissement de la population : nécessité de révision des critères, adaptation du formulaire et des procédures. De plus, il nous semble que l'application de ce mode de transport diffère d'un milieu à un autre. La satisfaction du service varie selon les MRC.

Des causes

Parmi les causes qui reviennent concernant le sujet qui nous préoccupe ici notons : la pandémie, l'accès aux services, le financement, le manque de bénévoles et la place de la voiture personnelle. La problématique était présente avant la pandémie et elle le sera également après, c'est un problème récurrent surtout en ruralité.

B) DES SOLUTIONS

Concernant le **transport collectif** les participants suggèrent en somme trois avenues : élargir les services notamment pour des besoins de base, de faire connaître les services par un dépliant et d'avoir des voitures commanditées. L'établissement d'un guichet unique par MRC pour les transports collectifs faciliterait la tâche et pourrait engendrer des économies. De plus, par une meilleure concertation entre MRC, il en résulterait des interconnexions efficaces. Le service de taxis collectif pourrait également être élargi.

L'**accompagnement-transport** passe par une offre de compensations financières équitables pour les bénévoles sous forme d'argent ou de crédit d'impôt, un développement de partenariats avec des entreprises privées pour accès à des véhicules prêtés aux bénévoles pour diminuer les coûts et une amélioration du transport pour des besoins base, ex : banque, vêtements, bibliothèque.

Quant au **transport adapté**, il est nécessaire de faire connaître les critères, de les appliquer de façon univoque partout, de rendre les procédures administratives plus accessibles, plus rapides pour la réponse à une demande.

C) DES RECOMMANDATIONS

L'OBJECTIF principal du présent AVIS est le mieux-être des personnes âgées par l'AMÉLIORATION des TRANSPORTS COLLECTIFS en vue de répondre à leurs besoins et ainsi vivre dans leur communauté le plus longtemps possible.

Afin de vivre dans sa communauté le plus longtemps possible, il convient de donner de plus grandes possibilités d'accès à du transport collectif.

RECOMMANDATION # 1

Que la concertation ministère des Transports du Québec (MTQ) avec les MRC permette d'améliorer le transport collectif en Chaudière-Appalaches.

- Faire la promotion du transport collectif
- Développer une meilleure concertation entre les acteurs politiques et les prestataires de services
- Tenir compte qu'en milieu rural l'achalandage peut être moindre
- Faciliter l'accès au transport adapté
- Établir un guichet unique en transport collectif dans chaque MRC

RECOMMANDATION # 2

Que le Gouvernement du Québec accorde un meilleur financement aux organismes communautaires qui font de l'accompagnement-transport et permettre de la souplesse dans l'opérationnel.

- Assurer une réponse adéquate pour les besoins médicaux
- Tenir compte de l'éloignement d'un centre hospitalier dans le transport pour des rendez-vous médicaux en mettant en place une tarification spéciale
- Ouvrir ce transport à d'autres fins (loisir, épicerie, magasinage, etc.)
- Développer une meilleure concertation entre les acteurs politiques, les organismes communautaires et les prestataires de services
- Bonifier le financement de ce type de transport
- Ajouter des crédits d'impôt remboursables pour ce type de transport
- Offrir un crédit d'impôt remboursable aux bénévoles transporteurs

RECOMMANDATION # 3

Que les MRC de Chaudière-Appalaches se concertent davantage pour développer des interconnexions en matière de transport.

- Développer une meilleure concertation entre les acteurs des milieux
- Développer des interconnexions entre municipalités de même qu'entre MRC

Lorsqu'un financement est basé sur l'achalandage d'un réseau de transport en commun, les milieux ruraux sont désavantagés.

RECOMMANDATION # 4

Que le ministère des Transport du Québec (MTQ) en collaboration avec les MRC de la région rendent le transport adapté plus accessible en Chaudière-Appalaches.

- Élargir les critères d'accès au transport adapté
- Étendre les disponibilités horaires
- Alléger les formulaires de demande
- Accorder un meilleur financement
- Participer au guichet unique de répartition

D) DES AVIS COMPLÉMENTAIRES

Lors de la rencontre de concertation du 23 novembre 2021, les participants ont été invités à choisir un des cinq sujets. Le traitement des propos recueillis a été fait selon un certain ordre. Pour avoir accès à l'ensemble des avis, il faut aller voir le site de la TCA-CA : <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/>

Rédaction

Ce document a été rédigé par Maurice Grégoire, secrétaire TCA-CA et vice-président de Taxibus Thetford, avec la précieuse collaboration de M^{me} Édith Dumont, Agente de planification, de programmation et de recherche, Service de promotion de la santé et prévention, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière - Appalaches. Un merci à tous ceux qui ont contribué à l'amélioration du présent document. Un merci spécial à M^{me} Maryse Breton, Directrice du soutien administratif, MRC de La Nouvelle Beauce et à M. Luc Bergeron, Directeur général adjoint, MRC Beauce-Sartigan pour des compléments d'informations tout à fait pertinents.

La réalisation et la publication du présent AVIS ont été rendues possibles grâce à la Convention financière 2018-2023 signée entre la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.